

Avis informatif – Seul le texte publié au JOUE fait foi

**Avis et communications
de la
Direction générale des douanes et droits indirects**

Avis aux importateurs d'acide phosphoreux originaire de la République populaire de Chine

Base juridique : règlement d'exécution (UE) 2026/586 de la Commission du 17.03.2026 – [JO L du 18.03.2026](#).

Type de mesure : institution d'un droit antidumping définitif et perception définitive du droit provisoire institué sur les importations d'acide phosphoreux originaire de la République populaire de Chine.

Entrée en vigueur : 19.03.2026.

Produit concerné : acide phosphoreux, sous forme solide ou liquide (aqueuse), également appelé acide phosphonique, portant généralement les numéros CAS (Chemical Abstracts Service) 13598-36-2 et 10294-56-1, ainsi que les numéros CUS (Customs and Statistics) 0021895-1 et 0043878-8 lui correspondant généralement.

Nomenclature concernée : code NC ex 2811 19 80 (code TARIC 2811 19 80 60).

Pays d'origine : République populaire de Chine.